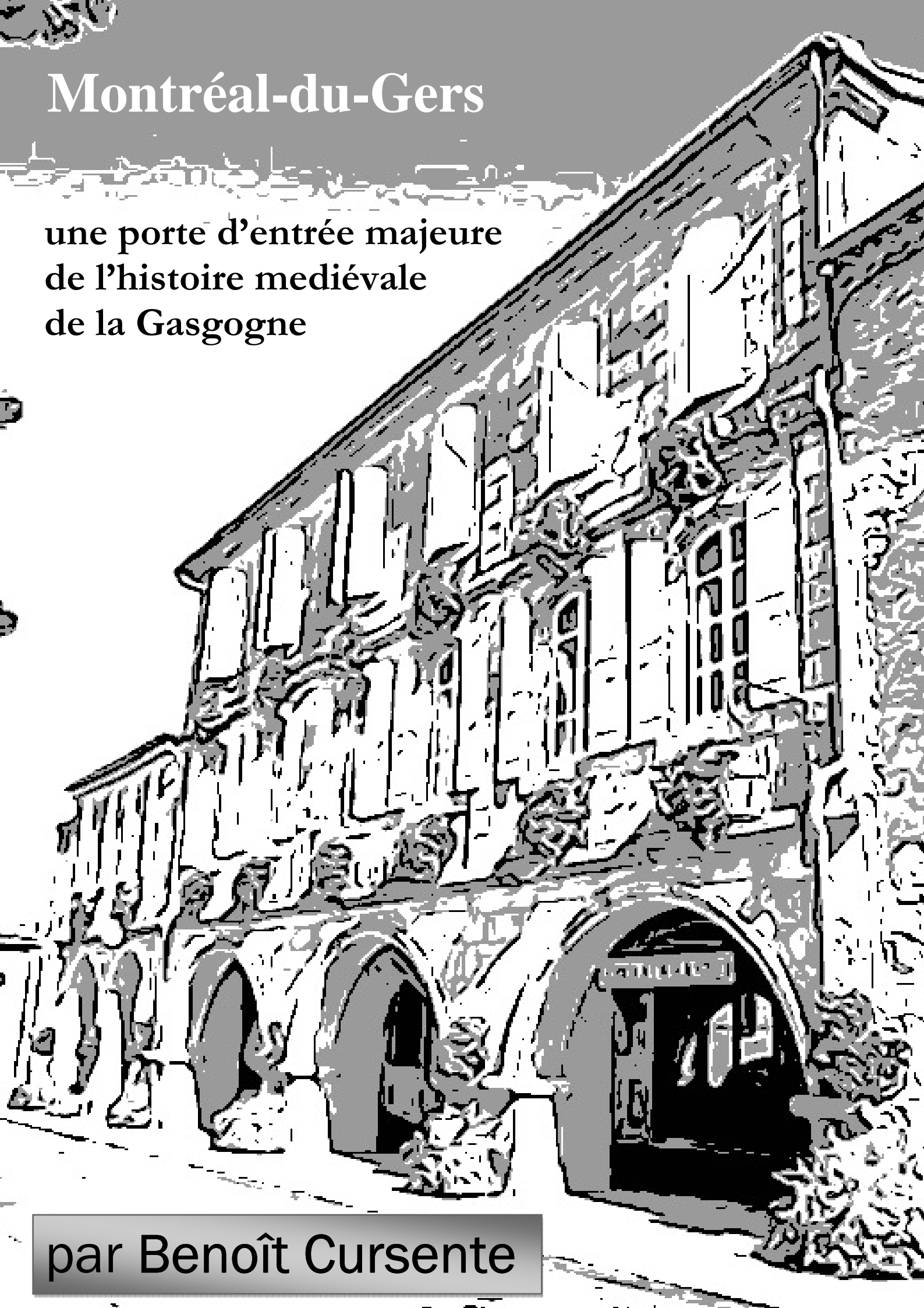


Montréal-du-Gers

une porte d'entrée majeure
de l'histoire médiévale
de la Gascogne



par Benoît Cursente

NOTE EXPLICATIVE

Je souhaite au départ éviter tout malentendu. Non, je n'ai pas réalisé récemment des recherches spécifiques consacrées à Montréal, non, je n'ai pas découvert ni dépouillé de documentation inédite. Non, mais j'ai jadis, beaucoup étudié les villages de Gascogne, et parmi ces villages, il m'est très vite apparu que Montréal occupait une place tout à fait remarquable.

Pourquoi ? Parce qu'il existe des documents permettant mieux qu'ailleurs de restituer cette tranche de son passé. Ces documents fondateurs sont connus, publiés, mais pourtant ils sont difficiles d'accès. Difficiles à comprendre, à interpréter, à mettre en contexte. C'est donc là que j'interviens.

Je vais donc vous proposer des textes, que vous trouverez sans doute un peu aride (n'espérez même pas l'agrément de belles images !). Tout en sachant bien que quelques-uns, ici présents, sont bien plus savants que moi sur la question.

DES ORIGINES CONNUES DE FAÇON EXCEPTIONNELLEMENT PRECISE

Chacun le sait déjà, Montréal est une bastide. Montréal appartient à la grande famille des quelque 300 agglomérations nouvelles à plan régulier qui furent fondées dans l'Aquitaine entre 1230 et 1330.

Montréal : un point sur la carte...

Or Montréal mérite de sortir de l'anonymat des bastides. Et ceci parce que la charte de fondation et de coutumes qui fut alors rédigée est d'une richesse d'informations qui n'a pas d'équivalent. Il s'agit d'une charte en langue gasconne conservée aux Archives nationales et qui a été magnifiquement publiée par Paul Ourliac et Monique Gilles.

Ce document permet de répondre, plus précisément qu'ailleurs, aux quatre questions fondamentales : Quand ? Qui ? Pourquoi ? Comment ?

Pour la clarté de l'exposé, je vais tenter de les traiter dans cet ordre, bien que les réponses se chevauchent.

Quand ?

Le baptême eut lieu le mardi 30 mars 1255 (3 jours après Pâques). Un baptême, puisque c'est le choix du nom constitua l'opération première. Appropriation symbolique : *li pauset nom perdurable* Montreyal. Depuis la Genèse, le Verbe a le pouvoir de créer.

Pas n'importe quel nom. On a souvent noté que Reyal était à gloire de la royauté capétienne.

On a moins glosé sur Mons. C'est toponyme à valeur particulière, idée de sacralité (Mont ste Odile, Mont St Michel, et surtout chez nous Saint-Mont)...

Du quand nous avons glissé vers le où. Mais la question quand appelle encore deux autres réponses .

1. Montréal représente, en quelque sorte, un cas de Baptême avant l'accouchement. Combien de temps dura la mise en place effective de la bastide ? Les historiens en ont débattu. On ne le sait pas avec précision, mais ce fut rapide : vers les années 1280, la bastide est déjà bien en place. Nous sommes à une époque où les hommes sont nombreux !

2. Quelle est la place de Montréal dans la chronologie des bastides gasconnes ?

C'est certainement la plus ancienne du département du Gers. Peut-on aller plus loin ? Montréal appartient à la première génération, celle qui voit la bastide se différencier du castrum, entre 1234 et 1255. Dans la charte de Montréal on trouve trace de cette hésitation « ad bastidam Monis Regalis constutuendam et villam sive castrum ibidem edificandum ». En Gascogne une seule bastide plus ancienne, Monstequieu-Volvestre, en 1245, et ici aussi, où les textes tantôt

castrum, tantôt bastida (Verfeil-sur Seye, 1250, Villefranche de Rouergue, 1252, Mazères, 1253, ne sont pas en Gascogne).

De fait, quand un voyageur découvre le site de Montréal sur son éperon calcaire, il est tenté d'y voir un castrum.

Qui ?

C'est le sénéchal de l'Agenais, Guillaume de Balneolis qui agit pour le compte d'Alphonse de Poitiers, frère de Saint-Louis, qui règne depuis 6 ans sur les terres des comtes de Toulouse dont il a épousé la fille Jeanne (tout ceci est spécifié dans le préambule).

A l'occasion d'une visite sur le terrain, Guillaume engage l'opération à l'aide de son conseiller, le juge Etienne de Béziers, puis il décide de confier sa réalisation à Pons Maynard, notaire de l'Agenais. A cette fin, il lui délivre une lettre de mission, rédigée en latin. Pons Maynard, c'est un spécialiste des bastides : il a dirigé celles de Larroque-Timbaud, Clermont-Dessus, Castelsagrat.

Voilà bien là une des richesses exceptionnelles de notre chartre, car nous ne connaissons pratiquement aucun autre nom de ceux qui furent les maîtres d'oeuvre des bastides.

Arrêtons-nous un court instant sur la présence d'un notaire, car elle est tout sauf anecdotique. Mais il faut faire l'effort de se représenter ce petit monde des notaires du XIIIe siècle comme bien différent de celui que nous connaissons aujourd'hui, voué essentiellement au règlement des successions et des transactions immobilières. Il faut imaginer ce milieu,

qui s'est affirmé en Italie dès le milieu du XIIe siècle comme des intellectuels formés en droit savant (des *sabis*) et tournés non pas vers la spéculation, mais vers toutes sortes d'actions concrètes, d'actions citoyennes incluant la rédaction de livres d'histoire ou la réalisation d'opérations d'urbanisme. Et donc, notre Pons Maynard évoque une figure familière de l'Italie du Duecento,. Je me souviens avoir entendu Jacques Cardoze dire que notre région était de par ses paysages, comme un fragment de Toscane égaré en Gascogne, eh bien, au moment de la fondation de Montréal, la ressemblance était encore plus profonde.

Mais ce n'est pas tout, le préambule nous apprend parmi les acteurs, le rôle joué, auprès du sénéchal, par un groupe de *baros e prohome de l'Agènes*. Les notables locaux, nobles et non nobles (les prud'hommes).

Montréal n'est donc pas une initiative imposée de l'extérieur. Montréal ne résulte pas d'un accord de paréage conclu entre deux seigneurs comme ce fut le cas dans une majorité de bastides. Non, la charte nous explique que Montréal est une entreprise princière sollicitée par les élites locales (*li prohome de la terra preguero e acosselhero...que foris aqui bastida*). Pour quelle raison ? On soupçonne qu'il s'agit de régler un différend local sur le dos du seigneur de Fourcès en s'abritant derrière l'autorité souveraine. On sait que les sires de Fourcès, s'estimant spoliés par la fondation de Montréal vont tenter plusieurs recours en justice.

Il y a une raison, peut-être plus avouable. Le préambule qualifie ces notables de *sabis* (sages, éclairés). Il existe donc une élite locale éclairée qui serait favorable à l'introduction dans la société traditionnelle d'une forme radicale de modernité juridique et politique. On pense là, *mutatis mutandis*, aux samouraïs japonais du XIXe siècle qui furent les principaux soutiens de l'empereur Mutsu Hito dans l'introduction de la modernité de l'ère Meiji...

En orientant l'analyse dans ce sens, est-on victime d'un effet de rhétorique ?

Non. Car les faits sont là. Le premier geste de Pons Maynard est de nommer les consuls. Parmi les neuf noms de consuls qui sont énumérés, deux nobles et trois borgues. Parmi les nobles un P.de Sevinhac (Séviac). Et parmi ceux dont la qualité n'est pas précisée, on retrouve Sans de Lussan et Jacmes de Deguin les deux personnages qui ont donné leur terre pour servir d'assise à la bastide (sans doute anciens vassaux de Géraud de Fourcès).

Le consulat est bien davantage qu'une sorte conseil municipal, c'est une seigneurie collective qui confère à ses titulaires une dignité et des pouvoirs supérieurs à leur ancien statut.

Pourquoi ?

Il existe une opportunité. L'assise de la future bastide correspond à des terres jadis confisquées par le comte Raimond VII à un seigneur local, Géraud de Fourcès pour cause de trahison (aurait pris le parti des Anglais ?). Or ce lieu correspond à une position stratégique puisque, nous précise le préambule, il occupe une position clé (la *defension*) de par sa position frontière « en lo darrier loc de l'Agenes ». Montréal est la sentinelle de la terre de l'Agenais.

Outre cette raison militaire, le préambule évoque deux autres motivations : le profit *profeit* (dans tous les sens, moral et financier du mot actuel), et l'honneur, en latin *honor* (mot médiéval difficilement traduisible qui renvoie, pour faire vite, à la plus value de dignité que confère la domination sur les hommes).

Mais pourquoi une bastide ? D'où était venue cette idée ? C'est un phénomène relativement nouveau, qui date de 25 ans. La première bastide fut fondée peu après 1229 en Albigeois, Lisle sur Tarn à la demande des croisés qui exigèrent l'abandon du castrum hérétique de Montaignut. Or, l'article 1 de notre charte est consacrée à l'exclusion des *eredges e sabataz*). On trouve dans la fondation de Montréal un fort relent de Croisade. Cette fondation a une forte coloration méditerranéenne, languedocienne avec Etienne de Béziers et Guillaume de Balneolis (Bagnols ??) et tous les porteurs de ce droit romain qui s'est épanoui dans la basse vallée du Rhône.

Comment ?

La réponse peut se scinder en deux volets

1) Les réponses que l'on peut induire de la lettre de mission remise à Pons Maynard.

Deux aspects deux actions, deux verbes :

-Edificare :les aspects matériels

-Statuere : les aspects juridiques et organisationnels

Edificare : effectuer l'ensemble des opérations permettant la mise en place matérielle. 1) Taliare, tailler, découper les rues (carrerias), plateas (places), terras (les parcelles de terre), areralia (ayrals), lots à bâtir. 2) Dividere et adjudicare loca domorum : répartir et adjuger les emplacements des maisons.

Statuere : doter la nouvelle ville d'une armature socio-juridique : nommer des consuls, créer des notaires, édicter des coutumes.

NB : dans les histoires de bastides on affirme volontiers que le processus commençait par la plantation du pal. En fait, on généralise à partir d'attestations très peu nombreuses. Montréal montre qu'il y eut plusieurs processus possibles.

2) Ce qui n'est pas spécifié dans la lettre de mission mais qui est parfaitement précisé dans le corps de la charte, c'est que la mise en place de ce nouveau cadre de vie et de ce nouveau cadre institutionnel se double de la création d'un nouvel ordre territorial.

La bastide est fondée sur le territoire de la paroisse préexistante de Saint-Orens de Deguin. Mais d'emblée, Pons Maynard donne à la bastide une assise territoriale beaucoup plus étendue. Deux articles des coutumes, les articles 7 et 43, énumèrent les 19 paroisses environnantes incluses dans la juridiction de Montréal (*destreg*). Pour l'essentiel= le vaste territoire communal actuel avec ses quelque 6300 hectares.

Avec les notaires nous étions dans une atmosphère rappelant les cités états du Duecento italien. Avec cette disposition, nous sommes proches de l'atmosphère de la Castille des lendemains la Reconquista lorsque l'espace fut entièrement structuré selon le principe de *villa y aldeas*. Soit un lieu central puissant, la *villa*, dont le *Concejo* dominait une poussière de petits villages, les *aldeas*.

3) Cet ordre territorial se superpose avec la création d'une communauté unifiée par le serment. Communauté contractuelle : « les hommes du serment de Montréal » (plus de 14 ans...et même tous les autres).

Double principe d'unité : le lieu (un territoire, multipolaire soigneusement circonscrit), les personnes (serment personnel). Unité territoriale+ unité juridique+ unité morale.

Je récapitule

Une bastide précoce, la seconde dans l'espace gascon

Une bastide stratégique, qui résulte d'un accord entre officier royaux et les élites locales, sans paréage

Une bastide qui illustre la période d'hésitation et de transition entre castrum et bastide

Un projet global : urbanisme, la société, les pouvoirs.

UN ECLAIRAGE EXCEPTIONNEL SUR LA VIE D'UNE COMMUNAUTE A LA FIN DU MOYEN AGE

Un siècle et demi après la charte de fondation, l'histoire de Montréal se trouve éclairée par autre document exceptionnel : une magnifique série de comptes consulaires de la fin du Moyen Age (Riscle). Ces comptes ont été publiés en deux moments : les plus anciens par l'abbé Breuils (fin XIXe siècle), ceux des années 1458-1499 ont été publiés en 1979 par les regrettés Charles Samaran et l'abbé Loubès.

La matière paraît à première vue fastidieuse : c'est l'énumération systématique, en langue gasconne, des recettes et des dépenses poste par poste, année après année. C'est que les magistrats municipaux devaient rendre des comptes en justifiant l'emploi des deniers publics ... et cela en veillant bien à l'équilibre du budget !

Ce document contient une multitude d'actes banals. Des milliers d'informations impossibles à détailler. Un bouquet de situations pittoresques propres à donner des idées à un scénariste qui voudrait monter une fête médiévale (réception des collecteurs d'impôts, la chasse aux lapins dans les douves...).

En synthétisant à l'extrême, on y trouve deux sortes d'informations :

1) Ce qui anime la communauté : ce sont les soucis du quotidien, c'est la pression continue de problèmes à résoudre d'urgence

2) Ce qui soude la communauté : ce sont des références immatérielles issues d'un lointain passé.

1) Ce qui anime la communauté : les urgences du présent

Plaçons-nous en 1492, pour suivre les travaux et les préoccupations des consuls de Montréal, ancêtres des actuels conseillers municipaux.

Montréal est toujours un consulat. Dans son organisation (mais non dans ses prérogatives), le pouvoir municipal ressemble, un peu, au mode d'administration d'une actuelle association loi 1901 : un parlement de jurats (une vingtaine) et un exécutif de 6 consuls. Les consuls entrent en fonction au 1^{er} mai, fête de la Saint-Orens, et ils revêtent la livrée bicolore qu'on leur taille sur mesure.

Il leur incombe d'assurer une gestion respectant l'équilibre budgétaire. Recettes : les arrentements (taverne et boucherie) et un impôt local direct, une taille.

Les dépenses sont multiples et sont le reflet des différentes missions publiques que doivent assumer les consuls.

L'entretien des voies publiques et des édifices publics. L'appareil défensif est un gouffre : réparations aux portes fortifiées. Entretien de la maison commune : le nécessaire (3000 tuiles), la modernité (horloge), et le prestige (girouettes, velas)

Défense de l'ordre public revêt des aspects très divers. Les consuls sont les garants de la sécurité des biens et des personnes

Souci de théâtraliser la répression, terroriser les délinquants, achat d'un carcan

Souci d'écarter de la cité les auteurs de troubles. Depuis la Guerre de Cent Ans où la région était infestée de routiers, système d'alerte qui prévient de l'approche d'attroupement inquiétants. Des bandes de mercenaires (libérés après une campagne royale en Bretagne), des Bohémiens

Souci de défendre les habitants contre des agressions venues du dehors.

Le seigneur de Beaumont a construit un moulin qui barre la traversée de l'Osse : procès

La fille Bernet a été enlevée : il faut défrayer deux enquêteurs pour la retrouver. On découvre qu'elle a été enlevée par le sire de Corneillan.

Promotion spirituelle de la communauté

Organisation d'un enseignement public. Le consulat entretient un maître d'école

Financement de la prédication de Carême par un frère Prêcheur

Organisation de la vie de relations

Conscience aigüe de ne pas vivre en vase clos mais en dépendance ou en interdépendance avec d'autres communautés et en dépendance avec d'autres instances du pouvoir régional et du royaume.

Organiser et financer une multitude de missions utiles à la communauté

Entre voisins (Mézin)

Avec la ville de Condom (évêque, sénéchal). Avec Bordeaux, avec Toulouse...

Recevoir dignement les hôtes de marque : on les défraie, on leur paye le gîte et le couvert...avec sans doute l'idée de les amadouer.

La maîtrise de cette vie de relations implique l'existence d'un système d'information performant. Pour les affaires locales, régionales, et celles du royaume. Organisation d'une grande fête pour célébrer la victoire des armées du roi de France en Bretagne.

Pour le financement de toutes ces activités, le fait remarquable, par rapport aux pratiques actuelles et l'importance que revêtent les rétributions en nature.

Avec parfois des aspects très écologiques : pour payer les émissaires du fisc les consuls demandent de chasser les lapins de garenne dans les douves de la ville. On paye des ouvriers en nature. On offre aux envoyés du fisc des lapins ou des perdrix, des *pichés* de vin

2) Ce qui soude la communauté : des références plongeant dans un lointain passé

Quand on étudie les bastides on a tendance à se représenter l'histoire de façon caricaturale. La fondation y est volontiers représentée comme une sorte de point zéro qui effacerait le passé.

Or, à Montréal, dès la charte de coutumes on sent que le cadre urbain radicalement nouveau qui est mis en place ne correspond pas à une société radicalement nouvelle. Société hybride, en transition.

Et ceci apparaît à travers deux postes d'observation : le droit coutumier et la religion

a) La coutume, telle qu'elle a été analysées par Paul Ourliac, est un amalgame, un équilibre entre les dispositions du droit autochtone, extrêmement ancien, et des nouveautés introduites par le droit savant, le droit romain. Coexistent donc l'ancien et le nouveau : suppression de la servitude (article 4), liberté de quitter la ville, de léguer ses biens, interdiction de saisie de corps, application de la coutume aux femmes et aux enfants sont des exemples de « modernité ». Libéralisme : fours et moulins. A l'inverse, d'autres dispositions sont conservatrices du très ancien droit : duel judiciaire (77), la répression du viol (émascation, (60), de l'adultère (la course), punition de l'homicide (44)

b) La vie religieuse, paraît aujourd'hui dominée par l'église de la bastide dédiée à Notre Dame dont les tours dominant l'habitat. Or, c'est le culte antérieur à la bastide, celui de Saint-Orens de Deguin qui structure le

temps de la bastide, un culte issu des siècles lointains du haut Moyen Age qui fournit une référence identitaire majeure jusqu'à symboliser la communauté.

-Comment expliquer la prégnance de ce culte. ? Ce mont qualifié en 1255 de « royal » n'aurait-il pas été de puis longtemps une forme saint Mont autour d'un culte à saint Orens ?

- Et puis l'historien est aussi un citoyen : y a-t-il une leçon à tirer pour aujourd'hui ? Peut-être que les changements, les mutations nécessaires sont d'autant mieux acceptés qu'ils ont pour antidote la fidélité à des enracinements anciens. Pour peupler Montréal, on n'a violente les colons, on leur a proposé du gagnant-gagnant en leur permettant des croyances ou des pratiques auxquelles ils étaient attachés. On a se marier modernité et tradition.

Le sceau résume cette pluralité de références identitaires. L'aigle volante marque, sans doute, l'appartenance ancienne à l'Agenais, l'évêque mitré le patronage immémorial de Saint-Orens, la croix perlée son inclusion dans l'héritage des comtes de Toulouse, et les fleurs de lys le récent et irrévocable rattachement à la monarchie capétienne.

CONCLUSION

Montréal, bastide stratégique, une porte par laquelle s'est engouffré en Gascogne le très puissant mouvement de l'histoire, qui correspond à la première modernité de l'Europe.

- C'est une claire hiérarchisation des pouvoirs, la présence du roi et la prééminence de sa justice. C'est la contractualisation des liens de pouvoir par le serment.

- Ce sont les principes du droit savant. C'est l'élimination du servage.

- C'est la structuration du territoire autour d'une place centrale dotée d'un marché, l'entrée de notre région dans une première forme d'économie monétarisée et globalisée.

Si au lieu de représenter les bastides par des points proportionnels à leur population, on les représentait proportionnellement à la richesse de leur documentation médiévale, Montréal aurait un point très gros, que l'on repèrerait tout de suite !

Montréal c'est la porte d'entrée à la compréhension de cette histoire qui correspond une des plus grands chambardements qu'il y ait eus avant ceux que nous connaissons aujourd'hui.

Or, cet éclairage concerne un patrimoine bâti encore vivant, qui est le cadre de vie actuel t qui lui vaut une reconnaissance parmi les plus beaux villages de France.

C'est dans cette superposition éclairage documentaire/patrimoine vivant que se trouve, à mon avis un argument à valoriser dans la grande foire d'empoigne de la course à l'image et aux subventions. Ceci s'ajoutant au fait que Montréal recèle d'autres merveilles de première catégorie : le site de Séviac et le site paléontologique.

